

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'invoquer le Règlement. Cela peut intéresser les députés. Avant de passer à l'article de l'ordre du jour dont l'examen est prévu pour aujourd'hui et qui porte sur le projet de loi de finance, nous pourrions peut-être aborder l'ordre n° 21 tendant à renvoyer au comité le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je crois savoir qu'il y a eu entente à ce sujet et que nous pouvons le faire sans débat.

M. l'Orateur: Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD MOTION DE RENVOI DU RAPPORT ANNUEL AU COMITÉ

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Que le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année terminée le 31 mars 1972, déposé le 22 janvier 1973, soit renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Firth: Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous dire que j'approuve cette mesure car cette question revêt beaucoup d'importance pour moi. Je suis très heureux de cette décision.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES SUBSIDES

LA LOI DES SUBSIDES N°1, 1973

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. McCleave, reprend l'étude, interrompue le lundi 12 février, du bill C-141, présenté par l'honorable M. Drury, accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill C-141, accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973. Lorsque la séance a été levée hier soir les crédits 15a et 40a de l'annexe se rapportant à l'agriculture étaient à l'étude.

Sur l'article 2—Annexe.

M. Horner (Battleford-Kindersley): Monsieur le président, je voudrais tout d'abord préciser à l'intention de mes vis-à-vis, tant libéraux que néo-démocrates, quelle est la politique du Parti conservateur en ce qui concerne la commercialisation du colza. Je suis vraiment très surpris qu'ils n'aient pas su tout de suite ce que serait cette politique. Comme nous croyons à l'intelligence de l'individu et estimons qu'il faut le laisser juger lui-même de ces questions, et comme nous ne croyons pas comme les Néo-démocrates et les libéraux à l'autorité des experts, bien entendu, il nous semble qu'il faudrait laisser les produc-

Subsides

teurs de colza prendre eux-mêmes cette décision, et nous verrions d'un bon œil un référendum sur la question.

M. Gleave: Pourquoi n'avez-vous pas voté en conséquence l'an dernier?

M. Horner (Battleford-Kindersley): Pour ma part, je serais enclin à laisser la Commission du blé s'en occuper, à condition qu'on apporte quelques changements à cet organisme; je reviendrai un peu plus tard sur ce point. Sinon, je conseillerais aux agriculteurs de ne pas conclure un accord semblable à titre permanent. Je sais que beaucoup de monde à Winnipeg serait content de voir la Commission du blé s'occuper du colza, surtout ceux à qui l'orge rapporte gros.

J'ai été bien étonné d'entendre le ministre de la Justice, qui est chargé de la Commission du blé, accuser les Néo-démocrates hier de poser en principe que c'est aux experts de dire aux producteurs quoi faire. J'ai été content de l'entendre dire cela, car, ayant pris connaissance de tous les rapports des experts, et ayant lu les conclusions de certains de ces textes, je suis rassuré de savoir que le ministre lui-même ne fait pas tout ce que lui disent les experts.

Je m'inquiète de certaines conclusions des experts, en ce qui concerne la manutention des céréales, le camionnage et le transport en général. Nombre de ces rapports ont coûté très cher aux contribuables et certains datent de 1970. La bibliothèque parlementaire les a reçus mercredi dernier. On semble trouver tout naturel que le ministre les ait eus il y a deux ans et demi, mais les députés doivent attendre.

Je n'ai jeté qu'un coup d'œil rapide sur les rapports et le ministre m'excusera si je fais erreur. Il est intéressant de remarquer que les critères dont se servent ces spécialistes n'ont aucun rapport avec les répercussions sociales qui se font sentir dans l'Ouest canadien et à cet égard, je crois qu'il faudrait alerter la population de cette région du pays. Depuis quelque temps, j'ai écouté parler le ministre à diverses reprises et il m'a semblé s'orienter vers un changement dans le système de livraison des céréales aux 70 terminus intérieurs, ce qui n'est pas sans m'inquiéter.

Bien des gens en sont venus à la conclusion que l'industrie céréalière était une industrie qui employait beaucoup de main-d'œuvre et qu'il fallait en venir à réduire celle-ci. Je suppose qu'ils songent à diriger les travailleurs vers des programmes ou projets gouvernementaux en vue de les recycler pour autre chose. Nous avons déjà perdu un siège en Saskatchewan et un autre au Manitoba, et maintenant un rapport recommande une réduction du nombre de personnes employées dans cette industrie.

Un des éléments dont ne tiennent pas compte ces études est l'immense contribution que beaucoup de producteurs de céréales ont apportée à la vie rurale des petits centres de la Saskatchewan. A mon avis, le ministre risque de ne pas voir les réalités de la vie, car il est passé tout droit de l'école au ministère et peut-être ne peut-il pas apprécier tout ce qui est en jeu. On a dit que le système de livraison des céréales était assujetti à l'inflation. Y a-t-il quoi que ce soit qui, de nos jours, ne le soit pas? Un rapport mentionne que le coût global actuel de la commercialisation des céréales est de 42.9c. le boisseau et que si nous adoptions les propositions prévoyant des terminus intérieurs, le coût en serait de 38.7c. On nous demande de songer à une épargne de 3c. Je crois que le ministre de la Justice y a fait allusion lors de son discours récent, à Regina, alors qu'il disait que les gens devraient réfléchir à la somme